

SYNODE DU 5 DECEMBRE 2018



A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPUTES ET SUPPLEANTS

Il n'y a pas d'élections complémentaires

B. ELECTION COMPLEMENTAIRE

Conseil synodal :
M. Jacques Péter

C. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

a) Budget 2019 et mesure d'accompagnement

RESOLUTION 181-A

Le Synode crée une commission synodale de 7 à 10 membres à majorité laïque dont la composition est confiée au Conseil synodal. Cette commission a pour objectif d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexion et de définition des mesures vers l'équilibre financier et de présenter les mesures concrètes propres à réduire le déficit probable du budget des exercices 2020 et 2021, en vue d'un équilibre des comptes pour l'exercice 2022.

RESOLUTION 181-B

Le Synode charge la Commission de viser une stratégie allant aussi vers le maintien des acquis, principalement par une stabilisation voire une augmentation des recettes (compte d'exploitation et d'immobilisation).

RESOLUTION 181-C

Le Synode charge le Conseil synodal d'envoyer par mail aux députés la liste des membres de la Commission mandatée. Cette liste de noms sert de bulletin d'élection et sera à renvoyer par mail ou courrier au Conseil synodal. Le Bureau du Synode avale le résultat au plus tard à fin janvier 2019.

RESOLUTION 181-D

Le Synode adopte le budget 2019.

b) Rapport n°1 du Conseil synodal : Création d'une aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile

RESOLUTION 181-E

Le Synode prend acte du résultat des discussions menées par le Conseil synodal auprès des autres Eglises reconnues d'intérêt public, à savoir la non création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile. (résolution 174-B).

RESOLUTION 181-F

Le Synode classe la résolution 174-B.

c) **Rapport n°2 du Conseil synodal : Fonctionnement du secrétariat général**

RESOLUTION 181-G

Le Synode prend acte du rapport sur le fonctionnement du secrétariat général et classe la résolution 178-G.

d) **Rapport n°3 du Conseil synodal : Principes constitutifs d'EREN2023**

RESOLUTION 181-H

Le Synode adopte les 12 principes constitutifs d'EREN2023.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,

La secrétaire,


Yves Bourquin

Esther Berger

